



En cas d'urgence le service affaires scolaires doit pouvoir joindre les parents de l'enfant. Aussi, comme pour l'école, pensez à nous informer le plus rapidement possible de tout changement concernant les coordonnées téléphoniques et votre adresse.

Personnes autorisées à récupérer l'enfant			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Lien avec l'enfant préciser si grand-mère/grand-père/tante/ami(e) ou voisin(e)
En dehors des parents personnes à contacter en cas d'urgence			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Lien avec l'enfant préciser si grand-mère/grand-père/tante/ami(e) ou voisin(e)

Je soussigné(e) _____

- Autorise la Ville à prendre en charge toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant : traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale.

Cocher la case en cas de refus

- Autorise la Ville à photographier, filmer l'enfant et à utiliser ces documents uniquement dans un but d'information (journal de la commune, expositions, site internet de la commune).

Cocher la case en cas de refus

EN RETOURNANT CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ, JE RECONNAIS :

-Avoir pris connaissance et accepté les modalités de fonctionnement des services périscolaires lesquelles ne pourront donner lieu à aucune contestation possible.

-Avoir effectué mon choix en concertation avec l'autre détenteur de l'autorité parentale de mon enfant (l'autre parent, le cas échéant)

J'ai pris connaissance de tous les éléments présentés dans ce formulaire et j'accepte que la Ville de Canteleu traite mes données personnelles conformément aux objectifs du service auquel je souscris.

FAIT A _____ LE _____

SIGNATURE :

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2024/2025 AUX SERVICES :



- GARDERIE DU MATIN
- RESTAURATION SCOLAIRE
- GARDERIE DU SOIR (pour les maternelles)
- ÉTUDES SURVEILLÉES (pour les primaires/élémentaires)
- RAMASSAGE SCOLAIRE



Les enfants non inscrits aux services périscolaires ne sont pas pris en charge



Facturation services périscolaires (restauration scolaire, garderies, études surveillées, ramassage scolaire) :

Pour les nouvelles familles qui arrivent sur la commune, merci de vous rendre au CCAS afin de déposer une demande de quotient familial pour l'année en cours (munies de votre attestation de paiement CAF)

Pour les familles dont les enfants sont déjà scolarisés, si vous n'avez pas de quotient familial, merci de vous rapprocher du CCAS dans les meilleurs délais.

NOM DE L'ENFANT : _____

PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

EN SEPTEMBRE 2024 L'ENFANT SERA SCOLARISÉ A L'ÉCOLE : _____

EN CLASSE DE _____

DOSSIER A RETOURNER OBLIGATOIREMENT

Jusqu'au 28 juin 2024 dossier à déposer :

- En mairie auprès du guichet E « Famille »
- Dans la boîte à lettres beige de l'école

Après le 28 juin 2024 :

- Dossier à déposer uniquement en mairie auprès du Guichet « Famille »
- NB : des modifications dans les choix effectués sont possibles jusqu'au vendredi 16 août 2024

RESPONSABLES LÉGAUX

En cas de séparation ou de divorce, merci d'entourer la personne qui a la garde de l'enfant et de fournir le jugement de garde de l'enfant le cas échéant.

Nom du père : Prénom :

Domicile : Commune :

Tél. (domicile) : Portable : Travail :

Adresse e-mail :

Profession : Employeur :

Situation familiale :

- Marié Célibataire Vie maritale PACS
 Divorcé Séparé Veuf

Nom de la mère : Prénom :

Domicile : Commune :

Tél. (domicile) : Portable : Travail :

Adresse e-mail :



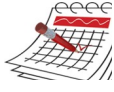
Profession : Employeur :

Situation familiale :

- Mariée Célibataire Vie maritale PACS
 Divorcée Séparée Veuve


**INSCRIPTION DE MON ENFANT AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES SUIVANTS
(1 dossier par enfant)**

**AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES SELON LE(S) MODE(S) DE
FRÉQUENTATION CI-DESSOUS**

SERVICES PERISCOLAIRES			
	JAMAIS (enfant externe) <i>choix à l'année</i>	TOUS LES JOURS (fréquentation quotidienne) <i>choix à l'année</i>	AUX DATES SELECTIONNEES (fréquentation occasionnelle) <i>choix à effectuer à chaque période de vacances à vacances</i>
GARDERIE DU MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GARDERIE DU SOIR (maternelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ETUDES SURVEILLEES (primaire /élémentaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RAMASSAGE SCOLAIRE (uniquement pour l'école Pierre Curie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/>

LE CAS ÉCHÉANT, PRÉCISER SI VOTRE ENFANT :

FAIT L'OBJET D'UN PAI (Projet d'Accueil Individualisé/ à élaborer en concertation avec le directeur de l'école) et en préciser la nature (allergies, diabète...) :date de signature du dernier PAI.....

 **NB :** si votre enfant dispose d'un panier repas une tarification particulière s'applique pour la prise en charge de l'enfant :

- elle correspond à 60 % du tarif de restauration scolaire (selon votre quotient familial).
- si votre enfant aura besoin d'un PAI en septembre prochain : prendre contact avec le directeur (ou directrice) de l'école.

FAIT L'OBJET D'UNE PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE (sur le temps périscolaire et préciser la nature : handicap/rdv CMPP/PAP...)

FAIT L'OBJET D'UN REGIME ALIMENTAIRE SANS PORC

EST AUTORISE A RENTRER SEUL (uniquement pour les enfants du CP au CM2)

Le midi OUI NON

Le soir OUI NON

A la descente du car OUI NON

 **CALENDRIER A REMPLIR UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT FRÉQUENTE OCCASIONNELLEMENT (PAS TOUS LES JOURS) UN OU PLUSIEURS SERVICES PÉRISCOLAIRES**

- Choisissez les jours de fréquentation dans le calendrier ci-dessous en cochant les cases correspondantes

 **Toute réservation effectuée dans le calendrier d'inscription donne lieu à facturation**

- Pour qu'une déduction soit prise en compte, il convient de présenter un justificatif.
- Toute fréquentation non-mentionnée dans le calendrier donne lieu à une tarification avec surcoût (doublé ou tarif maximum) Cf : *règlement intérieur des temps périscolaires.*

CALENDRIER D'INSCRIPTION SEPTEMBRE/OCTOBRE 2024

DATES	Transport matin	Garderie matin	Restauration scolaire	Transport soir	Garderie du soir/ Étude surveillée	DATES	Transport matin	Garderie matin	Restauration scolaire	Transport soir	Garderie du soir/ Étude surveillée
lun. 2 sept. 24						lun. 30 sept. 24					
mar. 3 sept. 24						mar. 1 oct. 24					
jeu. 5 sept. 24						jeu. 3 oct. 24					
ven. 6 sept. 24						ven. 4 oct. 24					
lun. 9 sept. 24						lun. 7 oct. 24					
mar. 10 sept. 24						mar. 8 oct. 24					
jeu. 12 sept. 24						jeu. 10 oct. 24					
ven. 13 sept. 24						ven. 11 oct. 24					
lun. 16 sept. 24						lun. 14 oct. 24					
mar. 17 sept. 24						mar. 15 oct. 24					
jeu. 19 sept. 24						jeu. 17 oct. 24					
ven. 20 sept. 24						ven. 18 oct. 24					
lun. 23 sept. 24						VACANCES SCOLAIRES					
mar. 24 sept. 24											
jeu. 26 sept. 24											
ven. 27 sept. 24											

Les menus des restaurants scolaires sont disponibles sur le site de la Ville (<https://www.ville-canteleu.fr/vivre-ici/restauration-scolaire&extrascolaire/>).

Les informations de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'inscription des enfants sur les temps périscolaires. Les destinataires des données sont : le service affaires scolaires.
Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour vous permettre de bénéficier du service auquel vous souscrivez. Pendant cette période nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. La Ville de Canteleu s'engage à ne pas vendre ou céder à un tiers les données issues de ce formulaire. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant les affaires scolaires au bureau E au 02.32.83.40.09

